

Analyse



Données sur les paradis fiscaux

Des inégalités encore plus grandes qu'attendues

Réseau

Financité

Ensemble, changeons la finance



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Après les fuites induites, notamment, par les Paradise Papers, les débats et les études à propos des entreprises installées à l'étranger et des activités financières des personnes les plus riches dans les paradis fiscaux font de nouveau la une des médias. S'ajoutent aux informations livrées dans les Panama Papers les données récentes issues des accords bilatéraux grâce auxquels certaines banques placées dans des paradis fiscaux ont commencé à divulguer les montants que les non-résidents ont déposé chez elles. Il est donc maintenant possible de mieux déterminer de quel pays proviennent les richesses qui aboutissent dans les paradis fiscaux. Ces informations apportent ensuite un nouvel éclairage sur les inégalités observables au niveau national. Car, au final, cet argent placé à l'étranger dans les paradis fiscaux accentue les écarts de richesses.

En quelques mots :

- Richesses placées *offshore*
- Conséquences des placements offshore
- Évolutions nécessaires

Mots clés liés à cette analyse : paradis fiscal, richesses, inégalités.

Introduction

On observe depuis les années 1980 une augmentation de la paupérisation dans les pays les plus développés¹. Selon le coefficient Gini, les inégalités de revenu des ménages sont passées en moyenne de 0,29 en 1980 à 0,49 en 2016². Les inégalités augmentent et seul 1 % de la population possède 50 % de la richesse des ménages au niveau mondial.³ En Belgique, on observe que 10 % des plus riches détiennent 48 % des richesses des ménages.⁴

1 Monde – Coefficient de Gini. 2016. Disponible sur : <https://www.populationdata.net/cartes/monde-coefficient-de-gini/>

2 Inégalité de revenu. Disponible sur : <https://data.oecd.org/fr/inequality/inegalite-de-revenu.htm>

3 « Global Wealth Report 2017: où en sommes-nous dix ans après la crise? » Disponible sur: <https://www.credit-suisse.com/corporate/fr/articles/news-and-expertise/global-wealth-report-2017-201711.html>

4 « 8 hommes possèdent autant que la moitié de la population mondiale » 2017. Disponible sur : <https://www.oxfamsol.be/fr/8-hommes-possedent-autant-que-la-moitie-de-la-population-mondiale>

Données sur les paradis fiscaux : des inégalités encore plus grandes qu'attendues

Une étude⁵ a montré qu'à peu près 10 % du produit intérieur brut (PIB) mondial se trouve dans des paradis fiscaux, soit environ 77 328 milliards de dollars américains. Dans cette analyse nous nous proposons de commencer par chiffrer la richesse des ménages en pourcentage du produit intérieur brut qui a été placée dans les paradis fiscaux par pays. Dans un second temps, nous regarderons dans le détail de quels paradis fiscaux il est question. Ensuite, nous décrirons l'impact des nouvelles données sur la connaissance et la mesure des inégalités. Enfin, nous conclurons sur les évolutions souhaitables dans les moyens de lutte contre les paradis fiscaux.

Un rappel rapide

Un paradis fiscal peut se définir comme « un territoire où la fiscalité est faible ou inexistante par rapport à la norme du pays d'activité de l'entreprise. On sait que les paradis fiscaux entraînent plusieurs problèmes : manque à gagner en termes de recettes fiscales, instabilité financière, blanchiment d'argent... »⁶

L'anonymat est l'une des clés des paradis fiscaux : le secret bancaire y est protégé suivant des normes spécifiques. Derrière ce dispositif se trouvent une volonté de protection des intérêts et une stratégie de développement des États pour maximiser leurs avantages⁷. Actuellement, les paradis fiscaux participent considérablement, non sans paradoxe, à la circulation mondiale des capitaux.

Quelques chiffres...

Une étude publiée en septembre 2017⁸ visait à identifier les détenteurs de richesses dans les paradis fiscaux et les implications de cet état de fait en termes d'inégalités au niveau mondial. Les nouvelles données permettent en effet de mieux déterminer de quel(s) pays proviennent les richesses détenues par les ménages dans les paradis fiscaux.

5 Annette Alstadsæter, Niels Johannesen et Gabriel Zucman, *Who Owns the Wealth in Tax Havens? Macro Evidence and Implications for Global Inequality.*, NBER Working Paper No. 23805, septembre 2017. Disponible sur: <http://gabriel-zucman.eu/files/AJZ2017b.pdf>

6 Bernard Bayot, 2011, « Les paradis fiscaux ». Disponible sur: <https://www.financite.be/fr/reference/les-paradis-fiscaux>

7 Palan, Ronen. « Paradis fiscaux et commercialisation de la souveraineté de l'État », *L'Économie politique*, vol. no 15, no. 3, 2002, pp. 79-97. Disponible sur: <http://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2002-3-page-79.htm>

8 Annette Alstadsæter et al., *op. cit.*

Données sur les paradis fiscaux : des inégalités encore plus grandes qu'attendues

Il en ressort tout d'abord que 10 % du PIB mondial est placé dans des paradis fiscaux. La proportion des montants placés là par les différents pays n'est pas facile à expliquer. Parmi ceux qui placent les montants les plus élevés, on trouve aussi bien des autocraties (Egypte, Jordanie) que des pays démocratiques (France, Allemagne). On observe aussi que les Émirats arabes unis, le Venezuela, l'Arabie saoudite ou la Russie placent entre 45 % et 60 % de leur PIB dans les paradis fiscaux. À l'autre extrême, se situent la Corée, la Pologne et la Chine avec moins de 2,5 % de leur PIB dans les paradis fiscaux.

Tant l'Europe que la Belgique font partie des mauvais élèves. Alors que la moyenne mondiale est de 9,8 % du PIB placé offshore, la moyenne européenne est de 12,8 % du PIB.

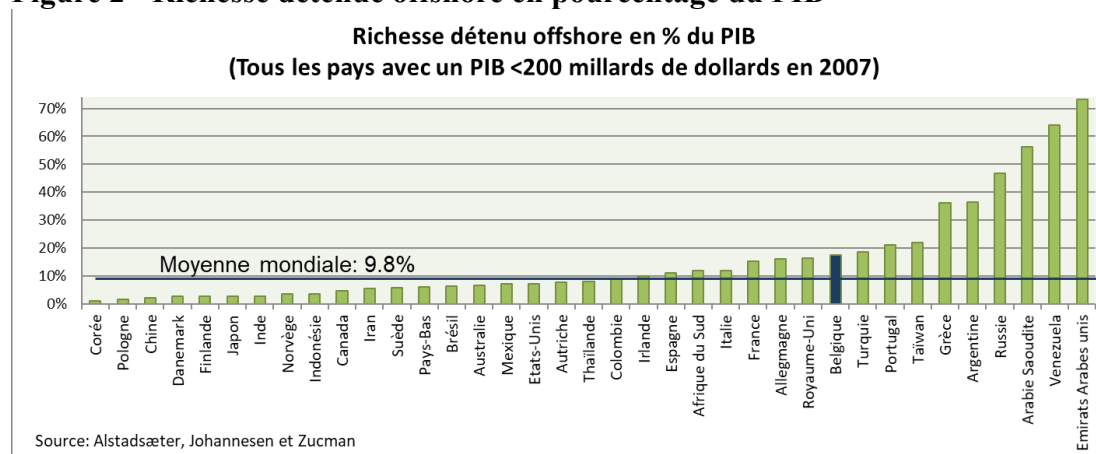
Figure 1 - Moyenne par région du pourcentage de PIB placé dans les paradis fiscaux

Région	Moyenne par région du pourcentage de PIB placé dans les paradis fiscaux
Pays du Golfe	54,1 %
Afrique et Moyen-Orient	17,8 %
Russie	13,2 %
Amérique latine	13,0 %
Europe	12,8 %
MONDE	9,8 %
Amérique du Nord	6,0 %
Asie et Océanie	4,6 %

Source : *Who Owns the Wealth in Tax Havens? Macro Evidence and Implications for Global Inequality*.

En ce qui concerne la Belgique, ce n'est pas moins de 17,4 % du PIB qui se trouve dans les paradis fiscaux !

Figure 2 - Richesse détenue offshore en pourcentage du PIB



Source : *Who Owns the Wealth in Tax Havens? Macro Evidence and Implications for Global Inequality.*

Où sont placées les richesses offshore ?

Il y a environ un siècle, dans les années 1920, la Suisse développait une administration de capitale transfrontalière à cause de l'instabilité politique et économique de l'époque.⁹ De la même façon, on observe que les Bahamas sont un paradis fiscal depuis 1930¹⁰, tout comme le Luxembourg¹¹. Ces pays ont développé leurs stratégies en matière d'évasion des impôts ou de dissimulation des actifs.

Aujourd'hui, il n'existe aucun consensus sur le nombre exact de paradis fiscaux ou, plus techniquement parlant, de « juridictions non coopératives » dans le monde. Diverses initiatives ont vu le jour en la matière. Outre les ONG (tel le Tax Justice Network) qui s'activent à faire plus de lumière sur le phénomène, en juin 2015, la Commission européenne a demandé à chaque État membre de recenser les pays qu'il considère comme un paradis fiscal. Une liste de 113 États existe depuis le 31

⁹ Annette Alstadsæter *et al.*, *op. cit.*

¹⁰ Christian Chavagneux, 2016, « Les Bahamas : un paradis fiscal depuis les années 1930 » Disponible sur : <https://www.alternatives-economiques.fr/les-bahamas-un-paradis-fiscal-depuis-les-annees-1930/00012199>

¹¹ Christian Chavagneux, 2016, « Luxembourg : comment devient-on un paradis fiscal ? », 2016. Disponible sur : <https://www.alternatives-economiques.fr/finance/luxembourg-comment-devient-on-un-paradis-fiscal-201605040900-00003396.html>

Données sur les paradis fiscaux : des inégalités encore plus grandes qu'attendues

décembre 2015¹² et celle-ci est mise à jour annuellement. Enfin, timide avancée officielle, début décembre 2017, l'Union européenne a dressé une liste de... 17 paradis fiscaux, dont aucun n'est européen.

Évidemment, le principal problème pour calculer les montants précis placés dans les paradis fiscaux est l'inexistence d'un système d'information complet qui permettrait de connaître les montants d'actifs financiers et non financiers détenus dans tous les trous noirs financiers. Cela étant, la Suisse et d'autres pays¹³ ont commencé à publier pour la première fois en 2016 des informations bilatérales, c.-à-d. pays par pays.

En effet, à titre d'exemple la Banque centrale suisse expose désormais ses données en détail. Ainsi, on voit qu'en 2017, 2300 milliards de dollars américains sont placés dans des banques suisses par des non-résidents. Au total, on trouve des richesses provenant de certains pays d'Europe, majoritairement d'Allemagne (6,3 %), de France (8,1 %), d'Italie (8,8 %) et du Royaume-Uni (5,8 %). Et c'est 1,8 % des richesses qui proviennent de ménages belges¹⁴.

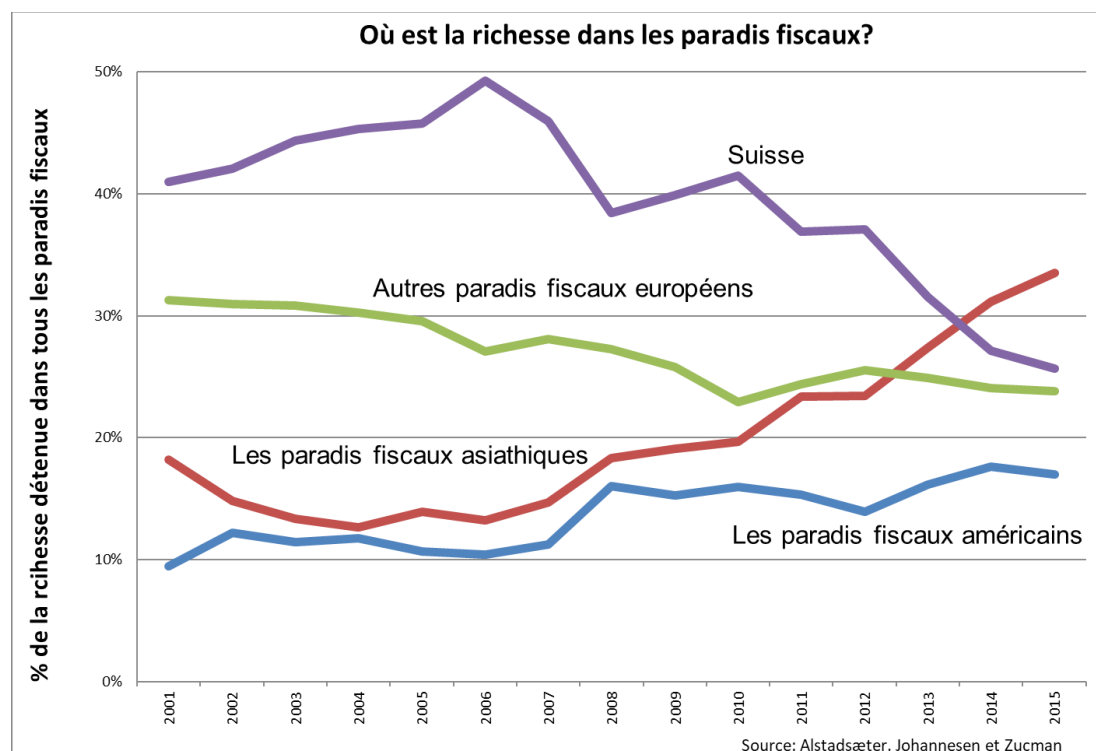
L'étude nous apprend aussi que, deux ans après la crise de 2008, les richesses placées en Suisse ont diminué de manière importante et qu'ensuite cette tendance s'est confirmée. En revanche, les richesses présentes à Hong Kong se sont multipliées par 6. Le tableau ci-dessous montre la répartition des richesses par (groupe de) paradis fiscaux.

12 « Paradis fiscaux : la liste noire de l'Union européenne ». 2017. Disponible sur : <https://www.touteleurope.eu/actualite/paradis-fiscaux-la-liste-noire-de-l-union-europeenne.html>

13 Guernesey, Hong Kong, l'île de Man, Jersey et Luxembourg.

14 Annette Alstadsæter *et al.*, *op. cit.*

Figure 3 - Dans quel pays se trouvent les richesses ?



Source : *Who Owns the Wealth in Tax Havens? Macro Evidence and Implications for Global Inequality*.

Pourquoi les montants détenus dans les paradis fiscaux augmentent-ils ?

Au cours des 40 dernières années, les montants des ménages détenus *offshore* ont considérablement augmenté. Cela s'observe par le nombre croissant de centres *offshore* et s'explique notamment par la facilité croissante d'envoyer les capitaux à l'étranger grâce aux innovations informatiques et financières.

Deux autres raisons peuvent être avancées. Les ménages placent plus leur argent dans les paradis fiscaux soit parce que les services financiers offerts y présentent de meilleures conditions que dans leur pays d'origine, soit simplement pour dissimuler leurs actifs financiers aux autorités fiscales.

Implications sur les évaluations des inégalités

Données sur les paradis fiscaux : des inégalités encore plus grandes qu'attendues

L'une des analyses les plus importantes qui est remontée de ces nouvelles données bilatérales est que les écarts de richesses continuent de croître. Comme le mentionne Susana Ruiz, responsable, chez Oxfam, du plaidoyer pour la justice fiscale, « l'évasion fiscale alimente la pauvreté et les inégalités. Lorsque des super-riches [...] se soustraient à l'impôt, les contribuables ordinaires, et notamment les plus pauvres, en paient le prix [...] ».¹⁵

L'exemple le plus parlant est celui de la Russie, où 60 % des capitaux des ménages les plus aisés se trouvent dans des paradis fiscaux. Ainsi, grâce à ces nouvelles données, on estime maintenant que 0,01 % des ménages russes les plus riches (soit environ 14 430 personnes) détiennent 12,5 % des richesses, dont 7,5 % sont placées offshore.

Chez nos voisins français, on estime que 0,01 % des ménages les plus riches (soit environ 6690 personnes) possèdent 5,2 % des richesses, dont 1,6 % sont placées sur des comptes offshore.

À ce jour, le calcul n'a pas été mené pour la Belgique.

Une évolution nécessaire

Afin de contrer cette croissance, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et l'Union européenne avaient annoncé leur intention de présenter fin 2017 une liste noire des paradis fiscaux. Les territoires « douteux » seraient évalués sur des critères de transparence, de coopération administrative et de « bonne gouvernance fiscale »¹⁶. Finalement, une liste noire a été publiée le 5 décembre 2017 par l'Union européenne mais elle ne contient que 17 pays¹⁷, ce qui est pour le moins décevant par rapport aux discours prometteurs des représentants politiques.

15 « Les #ParadisePapers mettent en lumière la faiblesse des tentatives de mettre fin aux pratiques d'évasion fiscale ». 2017. Disponible sur : <https://www.oxfam.org/fr/salle-de-presse/reactions/les-paradisepapers-mettent-en-lumiere-la-faiblesse-des-tentatives-de>

16 « Bruxelles veut finaliser une « liste noire » de paradis fiscaux ». 2017. Disponible sur : <https://www.lesechos.fr/monde/europe/030839264592-bruxelles-veut-finaliser-une-liste-noire-de-paradis-fiscaux-2128214.php>

17 Les Samoa, les Samoa américaines, l'île de Guam, Bahreïn, Grenade, la Corée du Sud, Macau, les îles Marshall, la Mongolie, la Namibie, les Palaos, Sainte-Lucie, Trinité-et-Tobago, la Tunisie, les Émirats arabes unis, le Panama et la Barbade. In « Paradis fiscaux : l'Union européenne a adopté une liste noire de 17 pays » *Le Monde*. 5 décembre 2017. http://www.lemonde.fr/economie/article/2017/12/05/paradis-fiscaux-l-union-europeenne-doit-se-prononcer-sur-une-liste-noire-de-18-pays_5224741_3234.html#I5BBdUYbpxSm7OUp.99

Données sur les paradis fiscaux : des inégalités encore plus grandes qu'attendues

Bien que ce soit une petite avancée dans la bonne direction, on est en droit de demander à disposer d'une liste des paradis fiscaux bien plus étoffée et surtout de la voir assortie de sanctions financières aptes à faire changer les comportements.

Conclusion

On a pu observer que les Belges comme les autres Européens sont de très grands utilisateurs de paradis fiscaux puisque respectivement 12,8 % et 17,4 % de leurs PIB sont placés *offshore* contre une moyenne mondiale de 9,8 %.

Au final, les nouvelles données disponibles montrent que l'ampleur des inégalités est encore plus importante qu'on ne le pensait à cause de l'utilisation des comptes offshore. Les ménages les plus riches dissimulent leurs richesses dans les paradis fiscaux et, de ce fait, les impôts que l'État n'a pas pu récolter grèvent d'autant les budgets publics nationaux. Ceci a pour conséquence de mettre en difficulté des citoyens ordinaires.

Enfin, bien que l'Union européenne vienne de publier une liste de paradis fiscaux, celle-ci reste trop restreinte par rapport à la réalité des faits. C'est une petite progression positive - mieux vaut 17 que zéro - mais c'est clairement insuffisant. De plus, l'identification de ces « juridictions non coopératives » n'est qu'un premier pas, il faudrait aussi prendre des mesures pour éviter l'évasion des richesses.

*Andrea Morales et Annika Cayrol
décembre 2017*

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter pour organiser avec votre groupe ou organisation une animation autour d'une ou plusieurs de ces analyses.

Cette analyse s'intègre dans une des 3 thématiques traitées par le Réseau Financité, à savoir :

Finance et société :

Cette thématique s'intéresse à la finance comme moyen pour atteindre des objectifs d'intérêt général plutôt que la satisfaction d'intérêts

Données sur les paradis fiscaux : des inégalités encore plus grandes qu'attendues

particuliers et notamment rencontrer ainsi les défis sociaux et environnementaux de l'heure.

Finance et individu :

Cette thématique analyse la manière dont la finance peut atteindre l'objectif d'assurer à chacun, par l'intermédiaire de prestataires « classiques », l'accès et l'utilisation de services et produits financiers adaptés à ses besoins pour mener une vie sociale normale dans la société à laquelle il appartient.

Finance et proximité :

Cette thématique se penche sur la finance comme moyen de favoriser la création de réseaux d'échanges locaux, de resserrer les liens entre producteurs et consommateurs et de soutenir financièrement les initiatives au niveau local.

Depuis 1987, des associations, des citoyens et des acteurs sociaux se rassemblent au sein du Réseau Financité pour développer et promouvoir la finance responsable et solidaire.

Le Réseau Financité est reconnu par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.